



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 JUIN 2016

Compte-rendu analytique (Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil seize le vingt trois juin à 19h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique STABILE, Maire.

Etaient Présents : Monsieur Dominique STABILE, Maire, Mesdames BROYER, CHEINEY, CLAVERIE, HERITIER, Messieurs BERTRAND, VILLACA, Adjoints au maire, Mesdames JANOT, MARSADIE, MARTIN GAUTIE, PEREIRA DOS REIS, ROLLET, SANTIN, Messieurs AUGER, COULOUMY, DA COSTA, DECHELETTE, PERRIER, PIOCELLE-CORNILLION, conseillers municipaux

Pouvoir : M. RALLIERE a donné pouvoir à Mme MARTIN GAUTIE

Absents excusés : Mme HARDY BARRET, MM. DUBAL et LE MEVEL

A l'unanimité, Madame Anne Marie JANOT a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 26 mai 2016 est approuvé, à l'unanimité.

I – AFFAIRES GENERALES :

1) Convention de mutualisation des services de police municipale

Par 18 voix pour, 2 voix contre (Mme MARTIN GAUTIE et M. RALLIERE), le conseil municipal accepte les termes de la convention de mutualisation des services de police municipale à intervenir avec les communes de Brie Comte Robert, Servon, Chevry Cossigny et Varennes Jarcy.

II - FINANCES

2) Attribution d'une subvention à l'Union des Maires de Seine et Marne

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'attribution d'une subvention de 2.000 euros à l'Union des Maires de Seine et Marne afin d'aider les communes impactées par les intempéries du mois de mai.

3) Fête du village – autorisation au maire à signer un contrat avec l'association X.Y-ZYK

A l'unanimité, le conseil autorise le maire à signer le contrat à intervenir avec l'association X.Y-ZYK pour la représentation du 25 juin 2016, pour un montant de 2.900 euros TTC.

4) Salon des artistes : participation financière

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe l'inscription de l'artiste amateur au salon des 24 et 25 septembre 2016 à 15 euros.

5) Convention d'accueil en centre de loisirs de Brie Comte Robert

A l'unanimité, le conseil municipal accepte les termes de la convention d'accueil en centre de loisirs proposée par la commune de Brie Comte Robert, pour l'été 2016.

Mairie de Servon - Département de Seine-et-Marne

15, rue de la Poste - 77170 SERVON

Tél. 01 64 05 10 23 - Fax : 01 64 05 50 10

Courriel : mairie.servon@wanadoo.fr - Site internet : www.servon.fr



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 JUILLET 2016

Compte-rendu analytique (Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil seize le six juillet à 19h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique STABILE, Maire.
Étaient Présents : Monsieur Dominique STABILE, Maire, Mesdames BROYER, CHEINEY, CLAVERIE, HERITIER, Monsieur VILLACA, Adjoint au maire, Mesdames JANOT, PEREIRA DOS REIS, ROLLET, SANTIN, Messieurs AUGER, COULOUMY, DA COSTA, DECHELETTE, DUBAL, PERRIER, PIOCELLE-CORNILLION, RALLIERE, conseillers municipaux

Pouvoirs : M. BERTRAND a donné pouvoir à M. VILLACA
Mme MARTIN GAUTIE a donné pouvoir à M. RALLIERE
Mme HARDY BARRET a donné pouvoir à M. STABILE
M. LE MEVEL a donné pouvoir à Mme BROYER
Mme MARSADIE a donné pouvoir à Mme SANTIN

A l'unanimité, Madame Audrey SANTIN a été désignée secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance du 23 juin 2016 est approuvé, à l'unanimité.

I – AFFAIRES GENERALES :

1) SIETOM – retrait de la commune de Servon

Par 20 voix pour, 3 abstentions (Mme MARTIN GAUTIE, MM. DUBAL et RALLIERE), le conseil municipal demande le retrait de la commune du Syndicat mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des Ordures Ménagères de Tournan en Brie pour une adhésion au SIVOM de Varennes Jarcy.

II - FINANCES

2) Cession des parcelles de terrain sises rue de la Marne

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder les parcelles de terrain cadastrées AI 100 – AI 102 – AI 137 – AI 138 – AI 141 et AI 215 d'une superficie de 27.002 m² au prix de 1.750.000 euros.

3) Budget Commune – Décision modificative

Où l'exposé de Madame HERITIER, à l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder à des modifications de crédits sur certains articles du budget de la commune.

III – URBANISME

4) Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme – compléments

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ajouter certains points à la délibération du 26 mai 2016 relative à la modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le secrétaire de séance
Audrey SANTIN



Le Maire
Dominique STABILE

Mairie de Servon - Département de Seine-et-Marne
15, rue de la Poste - 77170 SERVON
Tél. 01 64 05 10 23 - Fax : 01 64 05 50 10

Courriel : mairie.servon@wanadoo.fr - Site internet : www.servon.fr